

Les frais de l'assurance-vie*

PATRIMOINE-EXPANSION

Montant minimal de versement initial :

1.000 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :

0 €

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

Support fonds euros

% /an

Support unités de compte

1,2 % /an (dont 0,15% correspondant au coût de la garantie Plancher)

Support Eurocroissance

V°

Gestion pilotée ou standardisée

0% supplémentaire

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)

2,07%

*Dont taux de rétrocessions de commissions****

0,53%

Fonds obligations (moyenne)

0,73%

*Dont taux de rétrocessions de commissions****

0,25%

Fonds immobilier**** (moyenne)

1,63%

*Dont taux de rétrocessions de commissions****

0,59%

Fonds mixtes/diversifiés (moyenne)

1,09%

*Dont taux de rétrocessions de commissions****

0,43%

Fonds monétaires (moyenne)

0,27%

*Dont taux de rétrocessions de commissions****

0,00%

2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée

Mode de gestion n°1 (moyenne)

1,30%

*Dont taux de rétrocessions de commissions****

0,19%

Autres frais annuels

frais forfaitaires

NA

frais proportionnels

NA

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement

versements programmés : 4,5%

versement initial et versements libres : entre 1,5% et 4% :

- versement inférieur à 3.000 € : 4%

- versement entre 3.000 € et 29.999 € : 3%

- versement entre 30.000 € et 79.999 € : 2,5%

- versement entre 80.000 € et 149.999 € : 2%

- versement égal ou supérieur à 150.000 € : 1,5%

Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)

0%

Frais d'arbitrage

proportionnels ou forfaitaires

Gestion Libre : entre 0,5% et 3% maximum du montant arbitré

nombre d'arbitrages gratuits par an

0

Frais de transfert sortant vers un autre produit

1% maximum de l'épargne transférée

Frais sur les versements de rente

3%

Frais de rachat

0%

NA : non applicable

* = le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fondsactions » inclut les ETF et les foncières cotées (SIIC), mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FIP) et les titres vifs.

*** = part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

Assureur :

IMPERIO Assurances et Capitalisation S.A. Entreprise régie par le Code des assurances au capital de 32 300 047 euros. RCS Nanterre 351 392 543

Siège social : 10, place de Belgique - 92250 La Garenne-Colombes - IMPERIO S.A. est filiale de SMAvie BTP - Groupe SMABTP